

MONTREAL

MAI

1911



XXVII°

ANNÉE

No 5

Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte

*Publiée par les Pères Franciscains et honorée de la Bénédiction
des Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X*

A Nazareth

Virgini paritura



Une femme du charron travaille avec tant d'art
Que les dames du bourg acceptent ses services ;
Avec tant de bonté qu'on livre à son regard
Le secret de besoins plus honteux que des vices.

Assise en l'appentis où son paisible époux,
A dès l'aube repris un monotone ouvrage,
Elle va, rapportant au milieu les deux bouts,
Rajeunir un manteau que la vieillesse outrage.

Mais ce labeur ingrat la peut-il recueillir
A ce point que jamais son œil ne s'en détache ?...
Non !... Cette femme est Vierge, et dans sa chair sans tache
Elle écoute le cœur de son Dieu tressaillir.

H. M.-L.



LE RECRUTEMENT

§ III. COMMENT PRÊCHER LE TIERS-ORDRE.



PRÈS avoir établi que les tertiaires sont les principaux agents du recrutement des fraternités, et que leur action devait particulièrement s'exercer autour d'eux et sur des membres jeunes, édifiants et actifs, nous examinerons dans un dernier article les moyens que cette action doit mettre en jeu pour obtenir un résultat satisfaisant.

Une bonne méthode en effet, est du plus puissant secours. Toute science, tout art, tout métier, a sa méthode hors de laquelle il n'est qu'essais infructueux, tentatives avortées. La méthode, c'est la réduction en système des expériences qui ont réussi. Elle supprime la période des tâtonnements et indique sans retards le bon chemin qui conduit au but.

Les moyens proposés par les Congrès du Tiers-Ordre se ramènent à trois : la prière, l'exemple, la propagande.

1° LA PRIÈRE. Tout le monde est d'accord là-dessus : la prière est l'âme de l'action. Elle doit rester, elle restera la base de l'apostolat. En pratique, que fait-on ? Les Fraternités ont-elles coutume de prier pour le recrutement ? Organisent-elles, à cette fin, des neuvaines publiques ou du moins communes, soit comme préparation aux fêtes de l'Ordre, soit à l'occasion de la retraite annuelle ou de la

sainte Visite? La prière quotidienne à cette intention est-elle d'usage parmi les Tertiaires?

C'est à Saint François, c'est au saint patron de la Fraternité, c'est à quelque saint franciscain du premier ou du troisième Ordre tout dévoué à la cause du recrutement que l'on s'adressera : Saint Bernardin de Sienna, Saint Jean de Capistran, Sainte Rose de Viterbe, Sainte Angèle de Foligno...

Prière commune, ardente, embrasée par l'amour de l'Ordre et des âmes qui fera au Cœur de Dieu une violence irrésistible.

2° L'EXEMPLE. Que les Tertiaires en tout et partout se montrent les meilleurs chrétiens : observation intégrale des commandements, esprit de foi, simplicité, affabilité, voilà qui fera voir en eux la vie chrétienne aimable et qui conduira les âmes sincères de l'admiration à l'imitation.

Et cela leur sera facile : ils n'ont qu'à se laisser conduire par la Règle qu'ils ont embrassée et par l'esprit franciscain dont elle est pénétrée.

Cet exemple, il faut le donner ouvertement, *parce qu'on est Tertiaire*. Beaucoup de Tertiaires se cachent de l'être, surtout dans les classes moyennes de la société. C'est, dit une Tertiaire dans un beau rapport présenté à Paray, c'est notre grand tort. Nous devrions être frères de notre titre, aimer à nous grouper ensemble dans les solennités publiques, processions, pèlerinages, cérémonies religieuses, enterrements ; nous devrions montrer que nous nous aimons les uns les autres. Nous édifierions et entraînerions à notre suite.

L'exemple est certainement contagieux, surtout quand il est donné sans ostentation, simplement, chrétiennement. A force de voir et d'entendre saluer du nom de *tertiaire* les meilleurs et les plus édifiants chrétiens, les âmes de bonne volonté voudront se rendre à cette élite de la paroisse et de l'Église.

3° LA PROPAGANDE. Soutenue par la prière et par la réputation bien établie des Tertiaires, la propagande s'exercera avec fruit. Cette propagande aura à son tour ses moyens et ses méthodes.

Le premier moyen qui fut longtemps le seul, et qui demeure en bien des cas le plus facile et le plus naturel, c'est la parole. Aujourd'hui il est indispensable d'y ajouter la distribution d'imprimés : feuilles, tracts, brochures, bons livres — second moyen auquel nous allons revenir.

D'abord la propagande *par la parole* : entretiens d'amis, conversations de voisins d'atelier ou de bureau, de collègues de travail, dans lesquelles le Tertiaire expose avec amour le but du Tiers-Ordre, ses avantages ; réfute avec tact et à propos les objections qu'on lui oppose ; fait aimer l'idéal franciscain.

Cette propagande exige la connaissance et l'amour de la Règle, de son esprit, de la vie de Saint François, conséquemment la lecture des ouvrages qui en traitent, et qu'on se procure facilement, en ville et même à la campagne, dans une bibliothèque franciscaine ou paroissiale.

Et souvent on devient meilleur tertiaire à vouloir gagner les autres au *Tiers-Ordre* ; on voit plus clair, on comprend mieux, on s'attache davantage.

L'initiative individuelle, cependant, est exposée à des mécomptes et à des démarches compromettantes. Comment y obvier ? par *l'organisation* et le *contrôle*.

Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, la Fraternité de Roubaix peut servir de modèle. D'autant mieux que son fonctionnement si admirable n'est pas le résultat d'une construction théorique, mais celui d'un développement pratique imposé peu à peu par les circonstances (1).

La Fraternité de Roubaix a divisé la ville où s'exerce son zèle en *sections*, à chacune desquelles sont préposés un *Délégué* et un *Aide délégué* qui est toujours un jeune homme. C'est ce qu'ailleurs on appelle, *Zélateurs*. Ces *Délégués* ont chaque mois une réunion spéciale sous la conduite du *Président des délégués*, membre lui-même du Discrétoire de la Fraternité. Non seulement les Tertiaires de leur quartier sont commis à leur vigilance et à leur zèle, mais ce sont ces délégués qui s'enquièreent des capacités des postulants, qui signalent les sujets dignes de devenir tertiaires, qui suggèrent les moyens de les attirer à la Fraternité.

L'utilité pratique de cette institution s'est admirablement manifestée dans le recrutement et dans la force de cohésion de la Fraternité. Et en effet les dangers de l'initiative personnelle sont conjurés

(1) LE TIERS-ORDRE EN ACTION, *Fraternité de Roubaix* — Roubaix, Vromment, 1908. (p. 32 et suivantes).

par une sérieuse organisation et un rigoureux contrôle, tandis que les qualités d'expansion de cette initiative sont développées et fortifiées par l'entente et la solidarité des efforts.

Avant de passer au second moyen de propagande, PAR LA PRESSE, signalons pour être complet un autre aspect de la propagande par la parole : Ce sont les *Conférences publiques* sur Saint François, son esprit, ses œuvres, etc... Au congrès régional de Paray-le-Monial, on termina ainsi l'exposé des rapports touchant le sujet : « Ce procédé demande à être examiné de près, avant qu'on ne conclue à sa réalisation. Il importe cependant de ne pas le condamner *a priori*. »

En Canada, ces conférences existent pratiquement : les instructions qui sont données durant les Visites des fraternités, et où toute la paroisse est convoquée, en tiennent parfaitement lieu.

Nous arrivons à la propagande PAR LA PRESSE.

Faut-il longuement insister sur l'excellence de ce moyen ? N'a-t-on pas assez dit que c'était l'*arme du jour* ?

Dans tous les Congrès, nous remarquons l'unanimité des rapporteurs sur le sujet. Il n'en est peut-être pas un qui n'ait signalé ce mode de propagande, et ses immenses avantages.

Obtenir des grands journaux catholiques, des journaux catholiques locaux, et même des revues, la publication d'articles sur le Tiers-Ordre serait un premier appoint (1).

En second lieu vient la diffusion des *revues franciscaines*. Quoiqu'elles s'adressent aux Tertiaires, leurs articles sont de nature à attirer au Tiers-Ordre les âmes généreuses et sincères.

Enfin le mode par excellence est la distribution de feuilles, de brochures, de tracts. L'article de journal est noyé dans l'abondance des matières ; l'article de revue souvent dédaigné ou retardé. Mais le tract qui revient sans cesse à la charge importunément et opportunément, par la fenêtre quand la porte lui est fermée, et qu'on retrouve dans son courrier du matin lorsqu'on s'en est débarrassé la veille, le tract finit par se faire lire, par se faire comprendre, par s'imposer.

(1) En France, les journaux catholiques, *L'Univers*, la *Croix*, les innombrables *Croix* de province sont largement entrés dans ce mouvement, et il y a lieu de les en féliciter. Des revues ecclésiastiques et savantes les ont suivis.

Il faudrait pour donner une portée pratique à cette direction des Congrès, que les discrétaires des Fraternités, au moins dans les centres populeux, fassent entrer dans leurs dépenses régulières l'acquisition en grand nombre de ces brochures et tracts, pour les mettre entre les mains des discrets ou zéloteurs de quartier, ou même à la disposition des Tertiaires qu'on formerait d'ailleurs à ne les distribuer qu'à bon escient. L'efficacité de ce moyen de recrutement compenserait largement les dépenses ainsi consenties. Ces brochures ne manquent pas. Dans notre *Revue de mars* (1) nous en signalons un certain nombre, et particulièrement la brochure du R. P. Raphaël Leguil, qui expose clairement et avec entrain les avantages du Tiers Ordre et réfute ensuite les objections ou préjugés qui s'opposent à sa diffusion.

Une seule de ces brochures peut recruter beaucoup de tertiaires si on la fait connaître et circuler autour de soi. Le moyen devient alors aussi peu coûteux qu'il est efficace.

CONCLUSION

Il y aurait sans doute bien d'autres choses à ajouter à ces considérations sur le *recrutement*; en lisant les rapports des différents Congrès, nous avons rencontré beaucoup d'aperçus et de suggestions qui mériteraient d'être relevés et signalés. Mais ce que nous avons dit suffira, avec la grâce de Dieu et le secours de Saint François, pour stimuler et guider les bonnes volontés désireuses d'accomplir ce vœu de Léon XIII : FAITES DES TERTIAIRES : *Faites BEAUCOUP de tertiaires.*

V. M.

(1) Bibliographie. p. 152. En vente à la M^{son} S^{te} Elisabeth.





LES SOLILOQUES

DU R^x P. PAUL DE SAINTE-MADELEINE

Martyr anglais de l'Ordre des Mineurs

QU'IL NE FAUT SE COMPLAIRE QUE DANS LE CHRIST



PARMI les choses que présente ce misérable monde, ne te complais absolument en aucune; car toute existence se souille par là d'innombrables taches.

La grande hâte de dire son mot sur tout jette dans une multitude de torts; et les plus grands maux sont souvent sortis de la précipitation à agir.

Le désir des consolations humaines prive de la consolation divine : car celui qui s'attarde aux vains plaisirs manque de cœur pour conquérir par la violence les joies immenses promises aux parfaits.

Des vers de terre jaloux l'un de l'autre : voilà les hommes.

Ils se dénigrent mutuellement, et rabaissent les actions d'autrui, sans songer que les leurs propres sont pires.

2. Bienheureux l'homme qui se conduit en toute circonstance comme si Dieu lui était présent et qui ne souffre pas en soi ce que lui-même désapprouve en autrui.

Bienheureux l'homme qui se fait une guerre continuelle jusqu'à ce qu'il en arrive à supporter d'un cœur égal et joyeux les choses favorables et contraires.

Bienheureux l'homme qui ne s'occupe point de savoir ce que sont les autres, mais qui garde son regard fixé sur ses propres défauts et se répute le pire de tous.

Dis-toi que tu es un pèlerin en ce monde, et sois prêt à partir d'heure en heure.

L'amour de Dieu et l'amour du monde ne peuvent demeurer ensemble dans un même cœur.

3. Une conversion temporaire ne saurait plaire à Dieu : ce n'est pas pour un jour ou pour un mois, c'est pour toujours qu'il nous veut à lui.

Une vraie conversion ne peut subsister avec l'affection aux occasions du péché.

Quand tu seras sincèrement converti, tu verras clairement que toutes ces choses extérieures qui distraient l'âme de Dieu sont extrêmement vaines.

Alors tu connaîtras parfaitement tes misères, et combien c'est folie de se dépouiller de la charité et de la grâce divine pour âme qui vive ;

Alors tu percevras manifestement qu'il n'y a de véritable bonheur que pour l'homme sincèrement renoncé, et que céder à ses passions à cause de leurs importunités et vexations est pleinement nuisible à la paix.

Personne ne morfond le diable comme celui qui, une tentation s'élevant, résiste aussitôt et recourt sans tarder à la prière.

4. Si tu veux être libre de toute inquiétude, grave profondément en ton cœur la Passion du Seigneur ; car ainsi tu te conformeras à lui.

Mais pour cela il ne suffit pas de la lire, même souvent, et de l'oublier aussitôt ; il faut la transcrire en toi par la mortification ainsi qu'avec zèle le firent tous les saints.

Là est le chemin de la contemplation.

Pour autant que l'homme meurt à soi-même, il vit de Dieu.

Et pour autant qu'il vit de Dieu, il mérite le nom de vivant, et pas davantage.

Pauvres misérables qui péchons pour éviter une peine présente et qui ne mesurons pas la gravité effroyablement plus grande des peines futures !

Et nous nous hâtons follement vers de vaines récréations, où nous oublierons la présence de Dieu, d'où nous reviendrons dissipés et vides de lui.

5. La faiblesse de notre jugement paraît en ceci que nous tenons en souveraine estime nos moindres bonnes œuvres, et que nous ne pesons point les mauvaises que nous multiplions sans compter ;

Tandis que nous supputons à la rigueur les moindres faiblesses du prochain et n'avons aucun égard à ses mérites les plus réels.

O comme nous nous mépriserions si nous voyions tous nos défauts comme Dieu les voit !

Et cependant, cette connaissance infailliblement et minutieusement exacte qu'a Dieu de nos œuvres, elle sera la règle de notre jugement !

6. Agis donc maintenant virilement, fidèle soldat du Christ. La couronne de vie t'est offerte, qui te glorifiera éternellement si maintenant tu te renonces et te supportes patiemment pour Dieu.

Il te faudra souvent renoncer à ton sentiment et entendre avec indifférence bien des paroles qui te déplairont, si tu veux garder avec tous une paix durable.

L'homme simplifié dans ses affections traverse facilement les temps mauvais ; et son humilité y trouve, non perte et chagrin, mais force et grâce plus amples.

7. Le Christ s'est soumis humblement à porter tout ce que les hommes entassaient sur ses épaules ; et de même regarde-toi toujours comme un homme né simplement pour le travail, qui de plus a mérité par ses péchés d'être accablé par toute créature.

Alors tout indigne que tu es d'en seulement porter le nom, tu seras un véritable serviteur du Christ.

Le Christ a patiemment supporté les opprobres, et n'a pas ouvert la bouche sous les malédictions ; ainsi c'est contre toi-même que tu dois t'armer de la croix, lorsque tu te sens intérieurement blessé par la parole ou le fait d'autrui.

C'est en subjuguant tes passions que tu provoqueras les autres à garder la charité fraternelle et que tu affermiras ta propre sécurité.

Le Christ enfin jamais ne cessa de souffrir pour toi jusqu'à ce qu'il eût expiré sur la croix ; et de même vis en ce monde de telle sorte que tu meures à ton sens, sans chercher ni à faire ta volonté ni à suivre ton jugement.

Le plus souvent, c'est une chose de néant, mais retenue avec obstination, qui fait obstacle à notre progrès.

8. Retiens encore ceci : Rien ne pourra te nuire en ce monde, si tu n'y prêtes occasion.

Es-tu bon devant Dieu : la détraction ne te rend pas pire. Es-tu mauvais : la louange ne te rend pas meilleur.

Ainsi rien ne peut te troubler, si tu n'entretiens pas en toi-même des causes de trouble.

Etudie-toi donc toujours à suivre de plus près ton Rédempteur ; ainsi tu donneras la pleine mesure de ton âme.

A grande vertu, plein bonheur. — A vertu nulle, pleine misère.





LES ANCIENS RÉCOLLETS

LE PERE JOSEPH DENIS

(Suite)

REQUÊTE AU DÉFINITOIRE DE LA PROVINCE EN 1716

NOUS savons déjà que le Commissaire des Récollets du Canada était nommé en France, par le Chapitre ou la Congrégation annuelle, peut-être aussi par le Définitoire de la Province, et que fréquemment le Commissaire cumulait ses fonctions avec celles de Gardien du couvent de Québec. On désignait souvent à ce poste un religieux de France point initié aux affaires du Canada. Par ailleurs, les pouvoirs du Commissaire étaient, semble-t-il, trop limités, et dans une foule de cas, dont la solution s'imposant d'urgence ne permettait pas qu'on attendît une décision des supérieurs de France, il avait les mains liées par sa Commission.

Quant aux supérieurs locaux, ils étaient désignés, selon toute apparence, par le Commissaire. Chose étrange, et qui permet de saisir sur le vif la pénurie des archives, à l'égard de nos Récollets canadiens, nous ne sommes pas en mesure d'élucider un point aussi important. En tout cas, ces supérieurs n'étaient pas nommés par le Chapitre ou par la Congrégation annuelle; et comme ce mode d'élection était requis pour qu'ils eussent voix dans les assemblées

capitulaires de la Province, ils se trouvaient de ce chef dans l'infériorité vis-à-vis des supérieurs locaux des couvents de France.

Bien plus, lors du commissariat du Père Luteau, en 1705, le titre de Gardien avait été enlevé aux supérieurs des couvents de Québec et de Montréal, et celui de supérieur au président du couvent des Trois-Rivières; ces maisons se trouvaient par là réduites à l'état de simples résidences. Les documents de la période qui suivit, jusqu'en 1716, attestent que cette décision resta lettre morte, mais il n'en est pas moins vrai que la mesure n'avait pas été rapportée. Pour le couvent de Québec en particulier, le fait paraît d'autant plus étrange que depuis longtemps, à savoir le 16 juillet 1686, il avait été statué au Chapitre provincial que le Gardien de Québec tiendrait son rang entre les Gardiens de la Province, à compter de l'année que son couvent avait été érigé en Gardiennat, soit 1670 (1).

C'est indéniable, la mission canadienne ne jouissait pas de toute l'autonomie à laquelle elle pouvait prétendre et que la distance des lieux et les difficultés des communications auraient dû, bien loin que d'incliner à la restreindre, rendre plus large et plus efficace.

Devons-nous voir en cela une certaine appréhension, légitime et peut-être justifiée, que la mission du Canada ne tendît à une scission d'avec la Province pour s'ériger en Custodie indépendante? La supposition, bien vraisemblable en soi, rendrait compte des restrictions ombrageuses imposées au gouvernement de la mission. Quoi qu'il en soit, une démarche qui fut tentée en 1716 par les religieux les plus considérables du Canada, le Père Denis en tête, *au nom de toute la mission*, auprès du Définitoire de la Province, ne s'explique pleinement que par l'état de choses que nous avons décrit.

Nous croyons être dans le vrai en attribuant au Père Denis l'initiative de cette requête. Le plus ancien Récollet canadien, ex-commissaire, supérieur tour à tour de toutes les maisons du Canada plus que tout autre initié par sa longue carrière à la véritable situation de la mission et à ses légitimes besoins, jouissant à tous ces titres d'un crédit incontestable auprès de ses frères, crédit encore augmenté par le prestige de ses rares qualités et de ses hautes ver-

(1) *Hist. chron. de la province de Saint Denys* (Bibl. Nat., Paris). 2^e addition, 1686-1688,

tus, le Père Joseph était tout désigné pour se faire le porte-parole autorisé des Récollets du Canada. Aussi bien son nom figure-t-il en tête des cinq religieux signataires de la requête que nous allons faire connaître. Elle est du 6 novembre 1716, et fut rédigée au couvent de Québec, où le Père Denis s'était rendu des Trois-Rivières.

« Au Très Révérend Père Provincial et aux Révérends Pères du Deffinitoire assemblés.

« Supplient humblement frère Joseph Denis Encien Commissaire frère Guillaume bulteau encien Gardien de Montréal frère Romualde Lebrun faisant Les fonctions de père maître frère valentin de Lotbinière Discret du couvent de Québec frère françois Brechenmacher. Tant en Leur nom qu'au nom de Toute la mission composée De quarante Religieux profez Et vous remontent Que Le reverend Père Commissaire Les ayant assuré quil repasseroit en france L'année prochaine, Et ne sachant point entre les mains de Qui La mission pouroit tomber Laquelle est du Corp de cette province, ils sont obligé pour Le bon ordre de La ditte mission et pour conserver La paix Lunion et La tranquillité entre Les Religieux qui la Composent de vous représenter mes Tres Reverends Pères.

« 1° Qu'il est absolument nécessaire que Le Commissaire provincial ne Soit attaché a aucune communauté afin qu'il Soit toujours juste et æquitable Soit Dans La Distribution Des Religieux Soit dans Celle des aumônes que Le roy fait à la mission.

« 2° Que Ce commissaire ait un conseil qui Soit composé des Supérieurs Locaux Et des Trois plus Encien Du Couvent ou Le dit Conseil Sassemblera selon Lexigence des cas.

« 3° Que Le Conseil Decidera Deffinitivement des affaires qui regardent La mission qui pourraient Souffrire quelque Detriment par Le retardement qu'il y a En Egard à La Distance Des Lieux pour avoir une décision prompte dans Les affaires qui Le demandroient.

« 4° Que La province rende aux Supérieurs des couvents de La mission Les Tiltres Qu'ils ont Tousjours eu par Le passé jusqu'à L'arrivée du vénérable Père appolinaire Luteau en ce pays, auquel Tamps Le Très Révérend Père provincial osta Les Tiltres, sans que nous en ayons sceu Les raisons Savoir Les Tiltres de Gardien aux couvents de Québec et de Montréal Et Le Tiltre de Supérieur a Celuy des trois Rivières

« 5. Que les institutions de ces Supérieurs viennent directement du chapitre Provincial ou de La Congrégation annuelle afin de pouvoir estre naturellement vocaux, et que ces Supérieurs Ne puissent demeurer plus De Trois ans Dans Leurs emplois selon Toutes Les Loix de notre ordre Et Les Status de La province ; Comme aussy que le Commissaire Provincial soit un Religieux De La Mission ou si le dit Commissaire est envoyé de france que les Supérieurs Soit pris dans La dite Mission.

« Voyla Nos Tres Reverends Peres Ce que Nous prenons La Liberté de vous représenter vous estes Trop Justes Et Trop aequitables pour ne pas nous accorder Le Contenu En ces articles qui sont Tous conformes aux Lois de notre ordre et aux Status de La province priant très humblement vos Reverences D'y faire une serieuse attention. Et nous rendre La justice qui nous appartient, et La mission en sera encore vive et plus attachée a La province, advertissant au surplus vos Reverences que nous ne faisons Rien Sans en avoir auparavant Donné avis a monsieur le marquis de vaudreuil gouverneur general de ce pays protecteur et Père spirituel de cette mission, Sous L'autorité et avec Lagrement duquel nous agissons comme il paroît par La requête que nous Luy avons représentés a cet effet dont copie est icy jointe et au Cas que vos reverences ne veillent pas nous accorder Le Contenu en notre très humble requeste, nous déclarons que nous nous pourvoirons ainsy et pardevant qu'il appartiendra protestant (en cas de refus, ce que nous ne croyons pas) de nullité Contre Le premier Chappitre provincial qui se tiendra ayant pour cet effet déposé au Greffe de La provosté de cette ville La présente requeste ensemble celle que nous avons présentés a monsieur Le Gouverneur General pour nous Servir en tamps et Lieu et y avoir recours en cas De besoin fait en notre couvent de Québec ce 6^{eme} 9^{bre} 1716. » Suivent les signatures. (1)

Le monitoire respectueux mais ferme de la fin nous fait penser que déjà des demandes semblables avaient dû être adressées, mais sans résultat, par les religieux du Canada aux supérieurs de la Province.

(1) Archives de Québec. Sabvretache, n° 549½.

La requête présentée à M. de Vaudreuil, le 7 novembre, le priait de « L'autoriser a Demander au Tres Reverend Pere provincial et au Definitoire de Leur province Les Reglements quils croient absolument necessaires Pour Le bon ordre et Le soutien de Leur mission, et à cet effet, ajoutait-ils, « vous supplions de vouloir Bien agree quils choisissent Le R^d Pere Valentin de Lotbinière Proffest De La Dite mission comme Deputé pour porter en france Leur Requete Et Pour Suivre Le Contenu de La Dite Requete. »

M. de Vaudreuil écrit le même jour sa réponse au revers de la supplique ; « Comme je ne Sçay pas positivement les droits de La province ni Ceux de la Mission Je prie Les Reverends Pères de rendre justice a qui elle appartient, ne Croyant pas qu'il soit nécessaire qu'on envoie aucun religieux en france pour cette affaire. »

Nous ne doutons pas que la requête fut envoyée en France, par l'un des derniers navires de la saison. Comment fut-elle reçue par le définitoire ? Quelle suite y fut-il donnée ? Nous ne savons. Cette requête, indépendamment de ses résultats possibles pour l'organisation interne de la mission, n'en reste pas moins une page intéressante de l'histoire des Récollets du Canada, et l'une des rares pièces qui jettent quelque lumière sur le côté administratif de la mission.

(A suivre)

FR. HUGOLIN,
O. F. M.



Pensées de retraite

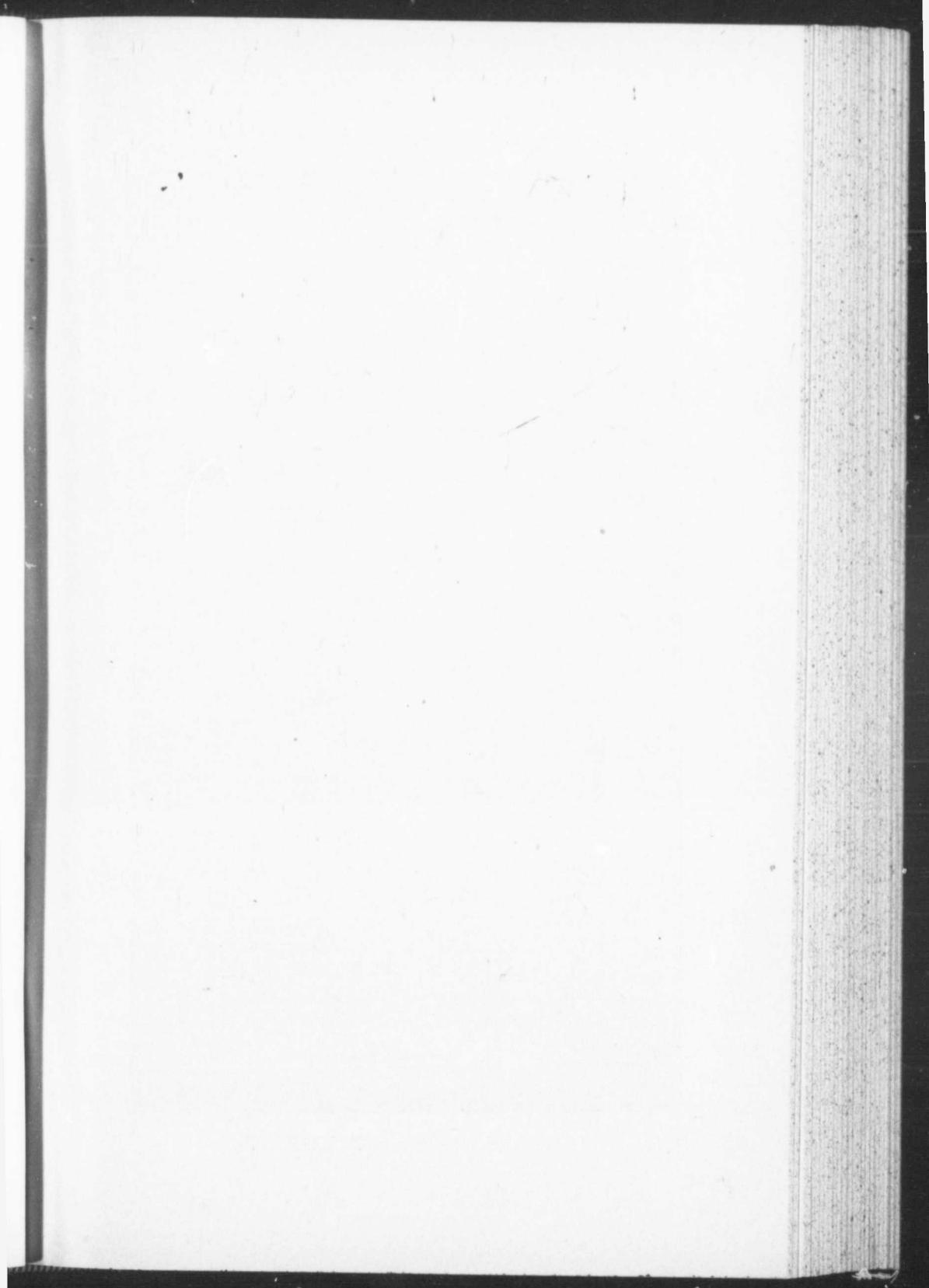
Au sortir d'une fervente retraite, un tertiaire roubaisien écrivait à un ami les lignes suivantes :

« Non, le Tiers-Ordre de Saint-François n'est pas une confrérie s'ajoutant aux nombreuses confréries qui existent déjà ! Il n'est pas non

plus, et seulement, un Ordre à effet purement *individuel*, tel qu'une suite d'Ordre contemplatif en son genre. Il est plus que cela, il vise plus loin ! Son but est de nous amener à l'accomplissement de notre fin qui est de louer, honorer et servir Dieu. Son moyen est l'observation des commandements de Dieu et de l'Eglise. Les deux plus grands commandements de la loi divine, nous dit Jésus, sont ceux-ci : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit... et ton prochain comme toi-même » (S. Matth., c. 22). Amour de Dieu et amour du prochain, voilà donc les deux fondements de la religion du Christ. Ces deux amours avaient vivement embrasé le cœur de notre séraphique Père ; c'est à ces deux amours qu'il a consacré sa vie. Par ses trois Ordres, il a voulu propager cet amour dans le monde.

La première cause des maux dont souffre l'Eglise est la *division* entre les fidèles. L'unité est la formule de la vie. La fraternité est seule capable d'amener l'union indispensable à la vie.

Mais la fraternité ne doit pas se borner à s'exercer dans un cercle restreint, ni à s'appliquer à un objet particulier ; elle doit être *intégrale*. Jésus a dit en effet : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous aime. » Elle doit donc se manifester et dans la vie chrétienne, et dans la vie professionnelle, et dans la vie sociale. Or en exerçant ainsi cette fraternité, cette union, en entrant résolument et suivant leur condition soit dans les œuvres professionnelles, soit dans les œuvres sociales, pour y porter le vrai esprit évangélique, les Tertiaires suivront sûrement l'esprit de leur séraphique Père. Tels sont les enseignements que nous avons recueillis au cours de cette retraite, et tels sont les sujets qui nous étaient donnés à méditer dans notre solitude. Oh ! la méditation dans cette solitude, quel bien ne fait-elle pas à l'âme ! qu'il est précieux pour l'homme qui vit dans le monde, au milieu de ses occupations et préoccupations professionnelles, de pouvoir pendant quelques jours, oubliant tout souci et se trouvant seul à seul avec Dieu, ouvrir tout grand ce livre qu'est son âme et y lire ce qui y est écrit. Rien ne vient le distraire dans sa conversation intime avec son Dieu. Que de pensées pieuses nous pénètrent durant ces retraites ! quelles résolutions sérieuses Dieu nous inspire ! quelles grâces abondantes il nous dispense ! Et comme l'on se sent fort et bien trempé quand, après ces jours passés si près de Dieu, on reprend la vie du monde ! »





MARIE, REINE DU MONDE



Salve Regina Gloria

CANTIQUE LATIN

*Salve, Regina glorie,
Maria, stella maris,
Solem parvis justitie
Que luna compararis*

*Vita, dulcedo gratia,
Fons aque salutaris,
Mater misericordie
Tu portus appellaris.*

*Summi Regis palatium,
Thronus Imperatoris,
Sponsi reclinatorium
Tu sponsa Creatoris.*

*O pauperum refugium,
Remedium languoris,
Dignum Dei sacrorium,
Vas aeterni splendoris.*

*O melle dulcior,
Auro splendidior,
Risu jucundior,
Amore carior ;*

IMITATION RIMÉE (1)

Salut, Reine glorieuse,
Marie, étoile des mers,
Qui rayonnes radieuse
A la voûte des cieux clairs.

O Vie, ô pleine de grâce,
Source des eaux du salut,
Au chemin que Dieu lui trace,
C'est toi qui guides l'élu.

Salut, trône de clémence,
Et palais du Roi des rois,
Où logea le Verbe immense
Pour qui les cieux sont étroits.

Des pauvres sois le refuge,
Réchauffe notre langueur,
Apaie de notre Juge
L'austère et juste rigueur.

Marie est plus douce
Que la suavité ;
Sa splendeur é mousse
La plus vive clarté.

(1) La traduction française peut se chanter sur l'air du cantique latin.

*Nive candidior,
Rosa fragrantior,
Palma sublimior,
Saphiro pulchrior.*

Il n'est chose belle
Hors de la Trinité,
Qui ne tire d'Elle
Sa grâce et sa beauté.

*Virgo Davidica,
Te vox prophetica
Laudat, et cantica,
Lex evangelica.*

Mère liliale,
D'une commune voix,
Ta splendeur royale
Proclament les deux Lois

*Te laus harmonica
Decet angelica,
Duc nos ad caelica
Regna, spes unica.
Amen.*

En douce harmonie,
Te célèbrent les cieux.
Que ta main bénie
Nous y mène joyeux.
Amen.





Chronique franciscaine

A TRAVERS LE MONDE

Nos Bienheureux

LA congrégation préparatoire à la béatification s'est tenue au Vatican le 7 février dernier dans la cause de la Vénérable Madeleine de Canossa, tertiaire franciscaine et fondatrice de l'Institut des Filles de la Charité de Vérone, connues sous le nom de *Canossiennes*.

La marquise Madeleine de Canossa, tante de l'Eminentissime marquis Octave de Canossa, Cardinal de Vérone, naquit dans cette ville le 8 mars 1774 ; après une jeunesse remarquablement pieuse, désirant donner à Dieu un témoignage de son amour, elle se consacra à l'éducation des fillettes ; elle assistait spécialement les petites infirmes et procurait à toutes d'honnêtes récréations, devançant ainsi la création de nos modernes patronages. Elle s'entoura de quelques pieuses personnes, acquit un local convenable à son dessein et en mai 1808, les bases de la nouvelle congrégation étaient jetées. Les Canossiennes firent tout de suite tant de bien que Venise, Milan, Bergame, Trente, Crémone, Brescia, d'autres villes encore, en demandèrent un établissement. Pie VII et Léon XII approuvèrent l'Institut.

Madeleine cependant inventait sans cesse de nouveaux moyens de servir Dieu et d'être utile aux âmes. D'un caractère entreprenant, actif, constant ; d'un extérieur affable et enjoué ; toujours humble, douce, patiente et calme, elle était l'incarnation de la sœur de Charité.

Elle mourut à Vérone le vendredi de la Passion, fête des Sept Douleurs de Marie, à qui son Œuvre était dédiée. C'était en 1835. En 1866 le 14 avril, les informations canoniques commencèrent et le 15 février 1877, elle fut déclarée Vénérable.

Nos sœurs du Tiers-Ordre aimeront à unir leurs prières à celle des filles de la Vénérable pour hâter l'heure de sa Béatification ; mais surtout elles demanderont à Dieu que l'œuvre des patronages pour jeunes filles, commencée en Italie par Sœur Madeleine de Canossa, et si nécessaire dans nos grands centres canadiens s'y fasse connaître et s'y développe résolument.

Soldat, franciscain, évêque

LE 10 juillet 1910, dans la cathédrale de Lima (Pérou) deux évêques étaient consacrés en présence de l'Excellentissime Seigneur Auguste B. Leguia, Président de la République, qui servit de parrain aux deux élus : Mgr Frère Gregorio Castro et Mgr François de Paule Grozo ; le premier appelé au siège le plus ancien du pays, Cuzco ; le second au plus récent, Cajamarca.

La carrière de Mgr Castro fut mouvementée. Né le 28 novembre 1859 dans la ville dont il est aujourd'hui l'évêque, il y fit également de sérieuses études. Puis il entra dans l'armée, prit part à la guerre contre le Chili et tint ensuite garnison dans la province de Lampa. Démissionnaire, juge de paix, membre du conseil municipal, il entra en février 1899 dans l'Ordre franciscain. Ordonné prêtre dès septembre 1900, avec dispense, il se livra à des études de linguistique sur les idiomes indigènes et acquit avec une juste renommée de savant, la reconnaissance des missionnaires.

Le Bref de S. S. Pie X l'appelant à l'évêché de Cuzco le trouva à la tête de la communauté franciscaine de Ayacucho.

Le demi-siècle d'existence de Mgr Castro est, on le voit, bien rempli.

Pour le recrutement du Tiers-Ordre

A Pesaro (Italie) les PP. Capucins ont établi pour former les enfants au véritable esprit chrétien et franciscain l'*Unione Serafica*. Elle groupe, sous la direction d'un Discret de la Fraternité les jeunes garçons et sous celle d'une Discrète les jeunes filles, depuis leur première communion jusqu'à l'âge de 15 ans. Une ou deux fois par mois, ils se réunissent pour une conférence faite par le P. Directeur : chaque jour ils récitent 3 avés à l'Immaculée, plus 1 pater, avé et gloria à l'honneur de Saint François. Ils assistent en corps aux fêtes et cérémonies de la Fraternité.

Parvenus à l'âge de 15 ans, ceux et celles qui n'entreront pas au Tiers-Ordre seront exclus de l'*Union*.

Pour être d'une imitation facile, cette création n'en est pas moins ingénieuse et sans doute efficace.

Les Vêtements nombreuses

NOUS avons fréquemment en Canada le spectacle imposant de prises d'habit extrêmement nombreuses, et les *Revue*s franciscaines des vieux pays ne manquent pas de les signaler à l'occasion. Mais le fait

n'est pas unique dans l'histoire du Tiers-Ordre, heureusement ! Dans le seul N° de mars du *Bolletino de Terz'ordine Francescano* de Padoue publié par les PP. Capucins, nous relevons les chiffres suivants : Arquà di Rovigo, 62 vêtures ; SS. Trinita d'Angarano, 120 ; San Martino di Lupari, 300. Dans cette dernière paroisse S. G. l'évêque de Trévisé a voulu présider lui-même la cérémonie et y prononcer le sermon de circonstance.

Les Tertiaires et la Bonne Presse

À Medellin, (Colombie) les tertiaires, de concert avec les membres de la Pieuse Union de Saint Antoine ont fondé par cotisations une revue de combat, "La Bonne Presse," destinée à lutter contre la Franc-Maçonnerie et les ennemis du nom chrétien. Non contents de fournir les fonds, d'installer la Revue dans une maison acquise par eux-mêmes, tertiaires et antoniens se sont lancés à la conquête des abonnés. Les sœurs et associées surtout ont déployé un zèle ingénieux. En quelques semaines, dans la seule ville de Medellin, elles avaient réuni 3200 souscriptions, chiffre suffisant pour soutenir les débuts de la Revue. Que ne peut faire le zèle, mis au service de la foi et soutenu par la grâce de Dieu !

Inventeur franciscain

UN jeune religieux franciscain, concitoyen et émule de son confrère le P. Adriano qui inventait naguère un appareil destiné à empêcher la collision des trains en marche, vient de faire breveter un transformateur applicable à la manœuvre des voitures électriques. Cet appareil très simple a, paraît-il, l'avantage de supprimer plusieurs des inconvénients des appareils similaires et d'être d'un prix beaucoup moins élevé.

Son inventeur se nomme le P. Mario Bontempi ; il est âgé de 26 ans, et après de bonnes études dans la province des Abruzzes dont il est originaire, il fut élève au Collège Saint-Antoine du fameux Père Placide Lemos, récemment nommé consultant de la Propagande.

Les religieux tiennent bien leur rang, dans le mouvement scientifique contemporain, comme ils l'ont tenu dans les âges passés.

« La lutte contre Lourdes »

TEL est le titre de l'ouvrage dans lequel le R. P. Gemelli, O. F. M. docteur en médecine et conférencier très apprécié en Italie, a réuni les conférences apologetiques qu'il a faites depuis quelques années sur les miracles de Lourdes.

A ce propos, une trentaine de médecins incrédules, qu'une fois déjà il a victorieusement réfutés à Milan, ont adressé au R. P. Gemelli une invitation à une nouvelle conférence contradictoire — ou plutôt un défi —.

Cette joute qui tournera comme la première, il faut l'espérer, à la gloire de l'Immaculée et de son vaillant défenseur, fera, dit une revue de Milan, époque dans l'histoire scientifique contemporaine.

Fervente Fraternité

À Ferrol de Galice, rapporte *El Eco Franciscano*, existe une des plus ferventes fraternités d'Espagne, qui met activement en pratique les directions du Congrès de Saint-Jacques de Compostelle.

Pour faciliter l'accomplissement du point de la Règle touchant l'audition quotidienne de la Sainte Messe, chaque matin une messe se célèbre dans la chapelle de la Fraternité.

Dans la soirée un exercice public a lieu quotidiennement : récitation de la couronne franciscaine, chemin de la croix, etc... Chaque mois, la réunion comprend la Sainte Messe, la communion générale, et dans l'après-midi, l'exposition du Saint-Sacrement, l'adoration, la récitation de la couronne, le chant de cantiques, etc... Les fêtes de Saint Louis, de Sainte Elisabeth et de Saint François sont également célébrées avec piété. Surtout on n'oublie pas les défunts.

Heureuse petite ville où les tertiaires vivent dans une telle ferveur !

CANADA

Pèlerinages à Saint-Joseph.

LE saint Protecteur de la Sainte Famille, de l'Eglise et du Canada depuis deux ou trois générations possède à Montréal, à quelques pas de la Cathédrale, un sanctuaire bien connu de ses dévots serviteurs. Durant le mois de mars, nos frères et sœurs du Tiers-Ordre s'y sont rendus en pèlerinage, les sœurs le mercredi le 22, les frères le dimanche 26. Assistance aussi nombreuse que le permettait la modeste chapelle, sermon de circonstance par le R. P. Ange-Marie toujours bien inspiré, communion générale, chacun des pèlerinages a offert le même spectacle et remporté le même souvenir ému et sanctifiant. Il suffit souvent d'un heureux commencement pour établir une coutume. Le commencement fut heureux ; la coutume en sortira facilement.

Petites notes sur la Règle

DE LA MODESTIE DES FEMMES

Les membres du Tiers-Ordre s'abstiendront, dans tout leur extérieur et dans leur habillement, de ce qui sent le luxe et l'élégance mondaine...

(S. Règle, ch. II § 2.)

Aucune, parmi nos Lectrices, ne nous en voudra de dire que la vanité féminine est un de ces maux tenaces qui s'abattirent un jour sur l'humanité et que, depuis, celle-ci entretient avec un superbe mépris de la thérapeutique chrétienne qui seule, pourtant, pourrait y remédier !

De nos jours, ce mal, que le monde appelle charmant, brave impudemment les mœurs publiques. Il a même atteint un tel degré de perversion qu'il ne craint pas le ridicule. Pourquoi faut-il que le ridicule ne tue plus chez nous !

Quand elle ne va pas jusqu'à ces extrêmes, la vanité sait se parer de bonnes raisons pour se ménager des entrées faciles dans des milieux honnêtes. Son crédit reste assez puissant auprès de beaucoup de femmes chrétiennes pour se faire accepter d'elles sous couleur de convenance et de mode.

Et depuis quand donc les convenances, ces fleurs exquises de la saine morale, doivent-elles subir la tyrannie d'un sentiment aussi mobile que la vanité ?

Et pourquoi donc s'arrêter dans cette voie de la mode, même quand elle est si bien « lancée » qu'elle se perd dans les bas-fonds ? Car enfin, si l'on sacrifie à la mode, il serait logique de la suivre jusqu'au bout. Les femmes honnêtes reculent avec raison devant cette conséquence à cause des excès auxquels elle ne manque pas d'entraîner et parce que cela n'est pas convenable.

Puisqu'il y a des limites qu'il serait inconvenant de franchir, il reste entendu que ce n'est point à la vanité qu'il convient de se fier

pour déterminer ces bornes où la parure d'une femme commence à blesser la bienséance et la modestie.

Depuis Saint Paul, l'Eglise a toujours pris soin d'exhorter les femmes chrétiennes à garder une sage mesure dans la richesse et la forme du vêtement.

En 1878, le cardinal Monaco La Valletta, alors Vicaire de Rome, jugea bon de rappeler en un règlement ces principes trop aisément négligés.

VOICI LES CONSEILS DONNÉS AUX FEMMES CHRÉTIENNES

PAR CETTE VOIX AUTORISÉE

I. Qu'elles ne se proposent dans la parure que des fins honnêtes et légitimes, qui puissent rendre cette action non seulement permise, mais même méritoire de la vie éternelle, et jamais des vues mondaines et de vanité, comme serait d'attirer les regards d'autrui, humilier les autres, les surpasser, les éclipser.

II. Qu'elles aient dans leur habillement, un soin extrême de la modestie et de la décence ornement principal de la femme catholique, et qu'elles ne se permettent jamais, pour n'importe quel motif, exemple des unes, habitude des autres ou coutume universelle, d'admettre dans leur vêtement la moindre chose qui s'oppose à ces vertus, se souvenant toujours que c'est à Dieu et non pas au monde qu'elles auront à rendre compte de leurs actions.

III. Qu'elles gardent aussi la simplicité, ayant en horreur des excès de luxe, et qu'elles se contentent de s'habiller en rapport avec la condition d'existence où Dieu les a placées, sans chercher de prétexte pour abonder en parures inutiles.

IV. Quand elles vont à l'église, et surtout quand elles s'approchent des sacrements, qu'elles s'habillent sans recherche, sachant que dans la maison de Dieu toute pompe mondaine est défendue.

V. Qu'elles fixent, chaque année, sans jamais la dépasser, la somme à laquelle elles restreindront leurs frais de toilette, conformément à leur condition et leurs moyens pécuniaires.

VI. Qu'elles n'oublient pas l'obligation, imposée par l'Evangile, de donner l'aumône, et qu'elles s'évertuent à avoir cet argent, qui appartient aux pauvres, en supprimant quelque objet de luxe.

VII. Qu'elles ne contractent jamais de dettes pour la toilette, mais

qu'elles prennent, et qu'elles gardent avec énergie le ferme propos de payer ponctuellement leurs comptes.

VIII. Qu'elles travaillent de toute leur force, par de douces insinuations et surtout par l'exemple, afin que ces règles soient observées.

Que toutes les femmes catholiques se souviennent qu'elles ne pourront vivre selon la maxime du Saint Evangile, ni se conformer aux intentions paternelles des Saints Pères Pie IX et Léon XIII, sans prendre pour base l'accomplissement assidu des devoirs religieux ; que chacune donc, en particulier, fasse usage des pratiques quotidiennes suivantes : 1^o la sainte messe ; 2^o la méditation ; 3^o l'examen de conscience ; 4^o la visite au Très Saint Sacrement ; 5^o le chapelet en famille ; 6^o la lecture spirituelle ; 7^o la fréquentation des sacrements.

Ainsi fortifiées par la toute-puissante grâce divine, obtenue au moyen de la prière, qu'elles s'appliquent soigneusement à s'assurer à elles-mêmes le salut éternel, et coopèrent à celui d'autrui, prenant pour modèle la femme forte dépeinte dans les Saintes Ecritures, afin de se rendre fortes contre les séduisants attraits du luxe, cette grande plaie de la société ; fortes contre la terrible tyrannie du respect humain.

Ne peut-on pas dire, en vérité, que plus que jamais ce document est d'une actualité frappante ?

Les exigences de la vanité, les audaces de la mode qui prétend à tout régenter ont, peu à peu, perverti le sens moral et gâté ces délicatesses dont la femme vertueuse a le secret.

Il appartient aux Tertiaires de réagir contre de pareilles et d'aussi déplorables tendances. A chaque saison nouvelle, on se demande avec anxiété quelle insulte imprévue à l'honneur des femmes nous réservent encore toutes ces modes féminines, produits de cerveaux malades et d'imaginations névrosées.

Des Tertiaires ont mieux à faire qu'à se rendre esclaves de ces caprices mesquins. Aucun motif sérieux ne saurait excuser leur relâchement sur ce point. Qu'elles se montrent donc intransigeantes et que jamais, sous prétexte de mode, elles ne fassent oublier qu'elles sont chrétiennes.

FELIX LANDELLE.

(*La Fraternité*)





LES MISSIONS FRANCISCAINES

EN CHINE

Lettre du R. P. Arsène Mullin, de Montréal,

Ki-ou-tai (Tien-Men), 5 octobre 1910

Mon bien cher Père,

VOTRE lettre du 2 août m'est arrivée le 25 septembre, et encore j'ai dû attendre jusqu'au soir avant de pouvoir la lire. Je suis dans une petite bourgade bien isolée ; il n'y a de villes et de villages qu'à des distances fort éloignées, et par conséquent pas de bureau de poste. Je dois toujours attendre une occasion pour envoyer et recevoir des lettres par voie de Han-Kow.

Ma vie devient de plus en plus active et mes moments de loisir de plus en plus rares. Je vais vous en donner une idée. Le 3 octobre les Tertiaires et les autres chrétiens se confessent en grand nombre ; le 4 je me lève à 3 hs $\frac{1}{2}$ et me rends à l'église pour réciter Matines et faire ma méditation avant l'arrivée des chrétiens, mais je ne m'y étais pas pris assez tôt. A peine la chandelle était-elle allumée, que l'on commence à frapper à la porte. J'ouvre, c'est une vieille sourde qui a fait deux lis afin d'arriver avant les autres et faire sa confession en paix. La confession entendue, arrive un second chrétien, puis un troisième et ainsi de suite. L'église se remplit, le chant des priè-

res du matin commence, puis les chrétiens entendent la Messe. Vous le comprenez, dans de telles circonstances, il n'y a pas un long intervalle entre le confessionnal et la Messe. Je n'avais ni le grand orgue de Québec, ni organiste, ni prédicateur de renom ; j'ai néanmoins chanté la Messe et les chrétiens se sont régalés délicieusement d'un bombardement de 2000 pétards. Le soir, après le chant de la prière, du rosaire et des litanies, j'ai donné la bénédiction du T. S. Sacrement. Tout le reste du jour j'ai été occupé avec des ouvriers qui font des réparations à l'église et à la résidence.

A peine la bénédiction du T. S. Sacrement est-elle donnée, qu'on vient m'appeler pour une Extrême-Onction à 10 lis d'ici. Je prends le T. S. Sacrement et je me mets en route.—Après avoir parcouru deux lis, on me fait asseoir dans une cabane, près de la rivière, et on va louer une barque ; j'attends là une heure, après quoi on se met en route : durant deux heures, je grelotte dans cette barque, sous l'influence d'un vent humide et glacial venu du Nord. Pendant tout ce voyage de 4 heures, j'ai eu le bonheur de porter sur moi Notre-Seigneur que j'ai dû déposer sur une misérable boîte dans une petite cabane en paille. Vous ne vous figurez pas la misère et la malpropreté de ces demeures des campagnards chinois. — Enfin Notre-Seigneur a trouvé dans la malade un cœur fervent et une foi ardente. Je lui ai administré les Sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction et lui ai donné l'indulgence plénière. Je l'ai laissée bien disposée et prête à partir pour le ciel.

Pendant que j'étais auprès de cette malade, on m'appela pour un vieillard aveugle, ondoyé depuis la fête des Stigmates. Il était en danger de mort et conjurait le Père de venir suppléer les cérémonies du baptême et lui administrer l'Extrême-Onction. Néophyte de quelques jours, il savait déjà et comprenait les principales vérités ; il priait tout haut à sa façon, mais avec une ferveur admirable. Là, dans sa petite cabane de paille, si l'on peut donner un nom quelconque à un réduit semblable, j'ai suppléé les cérémonies du Baptême et je lui ai administré l'Extrême-Onction. Lorsque je demandai son nom de Baptême, quelqu'un me répondit : « Jacques. » Mais le moribond de reprendre : « Non, je ne m'appelle pas Jacques, mais François. C'est en la fête des Stigmates de Saint François que j'ai été baptisé et c'est au jour de la mort de Saint François que le Père me reconnaît pour chrétien et m'administre le sacrement des

mourants. » A minuit, je le quittai réjoui et consolé ; je rentrai à la résidence à 3 hs du matin.

Ces longues courses, ce surmenage continuel fatiguent à la longue, je le sens, mais le cœur y trouve beaucoup de consolations, car les chrétiens sont très fervents et l'on voit s'accroître tous les jours le nombre des Adorateurs du Maître du ciel. Au Canada et dans les pays chrétiens où les prêtres sont nombreux l'on peut se dire : « Après tout, ce que je ne fais pas, un autre le fera ; si je n'entends pas cette confession, un autre l'entendra » ; mais ici, où les prêtres sont si éloignés les uns des autres, le ministère d'un prêtre étant plus nécessaire, semble lui apporter aussi de plus grandes consolations.

Demain 6 octobre, je commencerai ma tournée de missions. Il y en aurait pour 6 mois à vouloir les faire toutes de suite ; mais je les distribue de manière à pouvoir rentrer à la résidence centrale pour les grandes fêtes. Ma résidence centrale est à Ki-ou-tai, c'est-à-dire : *Élévation des sept familles*, ou, pour suivre la construction chinoise qui ressemble à l'anglaise, *Sept familles élévation*. Autrefois c'était un îlot au milieu d'un grand lac ; les eaux se sont retirées et c'est maintenant une motte de terre qu'entourent de grandes rizières. Dans ce poste, tous sont de vieux chrétiens qui portent le nom de *Sen*. J'ai ici une église assez bonne pour la Chine ; le T. S. Sacrement y est conservé, ce qui me permet les dimanches et jours de fête de donner la bénédiction.

Le district compte 15 chrétientés : 3 sont composées de vieux chrétiens, 4 comptent un certain nombre de nouveaux chrétiens et dans les 8 autres il n'y a que des néophytes et des catéchumènes. Les vieux chrétiens sont très exacts à appeler le missionnaire auprès de leurs malades dès le début même de la maladie. L'huile sainte, disent-ils, est la médecine du corps aussi bien que de l'âme. De fait on voit des malades grandement soulagés dans leurs infirmités et même revenir contre toute espérance, à la santé, après avoir reçu le sacrement d'Extrême-Onction.

Pendant mes tournées j'aurai des adultes à baptiser et j'espère avec la grâce du Bon Dieu augmenter le nombre des catéchumènes. — Le 15 de cette lune (17 octobre) j'ouvrirai un catéchuménat pour les pauvres néophytes et une école pour les enfants. — Il y a quelques jours j'ai acheté une petite fille de 3 ans que j'ai baptisée.

et enoyée chez les Sœurs. — Priez et faites prier pour mes chinois et pour moi aussi afin que l'âme et le corps tiennent bon et que je puisse contribuer à procurer la gloire du Bon Dieu.

Kan-chen-yi — 15 octobre. — Je fais la Mission dans une bourgade qui serait une ville au Canada, puisqu'elle possède un bureau de poste et 50 000 habitants. C'est d'ici que partira cette lettre. J'y ajoute quelques mots mais avec bien de la peine pour écrire : la salle voisine est remplie de catéchumènes qui écoutent les explications des catéchistes ; la lumière ne m'arrive que par une tuile brisée dans le toit, mais par contre la fumée vient par grosses bouffées de la cuisine. Je suis arrivé ici le 6 octobre au soir après une marche de 25 lis. Régulièrement les chrétiens doivent venir inviter le Père et le porter en chaise. Mais ici tous sont catéchumènes d'un ou deux ans et malgré l'avis donné par le catéchiste, personne n'est venu me chercher. Il y avait l'an dernier 160 catéchumènes, jusqu'à présent 20 nouveaux ont été inscrits et j'en attends encore d'autres. Demain je baptiserai une dizaine des anciens.

Hier j'ai failli me faire massacrer. Je traversais la grande rue, ou marché, comme on dit ici, lorsque quelques curieux se mirent à ma suite. Bientôt ce fut une foule qui me poursuivit en vociférant des injures ; tout à coup se présente un boucher brandissant un couteau et criant : « Tuons l'Européen. » Il faisait un jeu de mots en changeant l'accent et au lieu de dire « l'Européen », il disait « l'Agneau ». Je riais dans mon cœur de sa parole : « Tuons l'Agneau » : c'est bien ce que l'on a fait à Notre-Seigneur, l'Agneau de Dieu. — Je continuai ma marche sans me laisser intimider et sans tourner la tête. Mais il s'agissait de se tirer d'affaire, que faire ? Retourner sur mes pas et traverser encore une fois le marché Témérité ! Aller à la campagne et me laisser poursuivre dans les champs par cette populace en fureur ? Folle imprudence. — Allons, dis-je, un coup d'éclat ! Je me retourne brusquement, j'attrape le premier venu par le cou et vlan ! dans le fossé ; puis je crie à mon domestique : — Conduis-moi au Yamen (tribunal), je vais les faire tous fustiger. Voyant ma hardiesse et craignant le Mandarin, tous prennent la fuite.

Plus tard je fis conduire à l'église celui qui avait soulevé la populace. C'était un catéchumène apostat. — Que la vie a des tristesses ! Le travail est dur et ingrat — Souvent on est à se demander si les

chinois ont une âme et s'ils sont de l'espèce humaine. Cependant, à côté de cela, j'éprouve les plus grandes consolations à voir les anciens chrétiens, nés de parents chrétiens de vieille date ; je suis consolé et je comprends alors ce que la théologie enseigne sur la foi et sur la grâce bien mieux que je ne l'ai jamais compris en classe.

Le Père Eusèbe doit être arrivé maintenant. — Il est si près de moi et encore si loin ! Et dire que nous serons en Chine l'un et l'autre sans jamais nous voir ! Dieu le veut, que sa sainte volonté soit accomplie !

Votre petit frère chinois,

FR. ARSÈNE-MARIE, O. F. M.



La Maison sainte



UN BON TERTIAIRE, chef d'une famille assez nombreuse, avait composé pour sa maisonnée un règlement à la pratique duquel il tenait fermement la main. Comme peu à peu sa famille était devenue le modèle de la petite ville où elle vivait, et s'attirait la visible bénédiction du Bon Dieu, voici, traduite de l'Italien, cette précieuse règle de vie qui produira ailleurs les mêmes bons résultats.

1. Toutes les personnes vivant dans cette maison devront chaque jour entendre la Sainte Messe, et arranger leur travail en conséquence. Rien ne fera défaut dans une demeure où Dieu recevra l'hommage qui lui est dû.
2. Si quelqu'un médit ou blasphème, il sera sévèrement puni. Comment pourrais-je tolérer dans ma maison la bouche infâme qui empoisonne les âmes par son venin ?

3. Que tous respectent la modestie. La moindre indécence ne restera pas sans châtement dans cette maison.

4. Tous, hommes et femmes, se confesseront chaque semaine. Il ne restera ici aucune âme si disgraciée qu'elle se priverait de la Sainte Communion aux grandes fêtes.

5. On ne souffrira pas l'oisiveté dans cette demeure ; le matin, dans une fervente prière, chacun fera au Bon Dieu l'offrande de soi-même et de ses œuvres, et se rendra ensuite fidèlement à son travail.

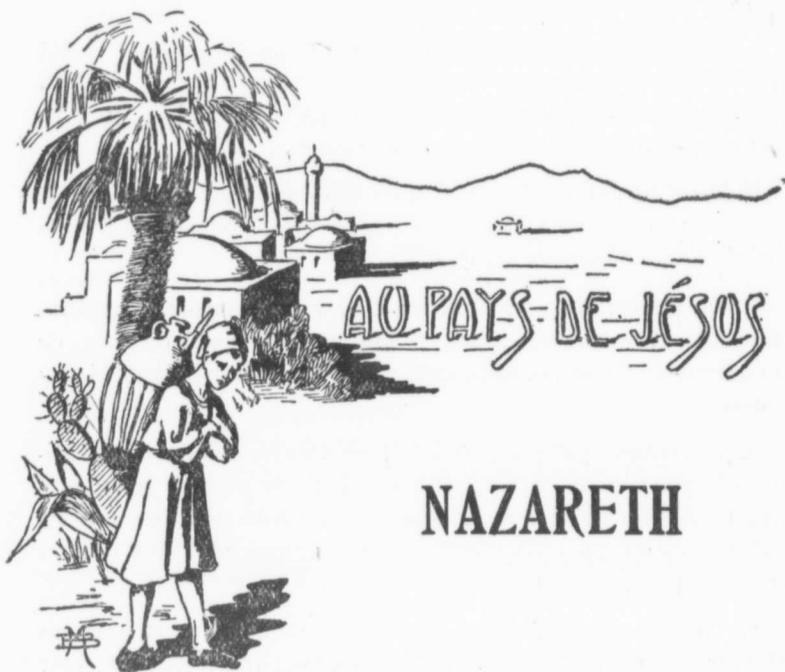
6. S'il survient quelque querelle, je veux qu'on observe inviolablement le précepte de l'Apôtre, et que nul n'aille prendre son repos avant de s'être réconcilié. Ne pas vouloir pardonner, c'est une résolution diabolique ; mais le Seigneur distingue ses élus à l'amour des ennemis et au bien rendu pour le mal.

7. Tous les soirs la famille se réunira pour la prière en commun et l'examen de conscience. Car rien ne me tiendra jamais à cœur plus que le salut éternel de tous ceux qui vivent sous mon toit.

8. Enfin je défends à chacun sous les plus sévères menaces de faire à qui que ce soit le moindre tort, ni dans les biens, ni dans la réputation, d'être dur aux pauvres ou de nuire au prochain même sous le prétexte de sauvegarder mes intérêts.

Chers tertiaires, qui vous empêche d'établir chez vous cette règle si prudente et si sage ? Que le père, la mère, les enfants, et s'il en a, que les autres personnes la gardent ; elle est remplie d'esprit y chrétien et franciscain, et Dieu bénira votre maison comme il a béni celle du pieux Frère Elzéar, son auteur.





NAZARETH

NAZARETH ! Embaumant la rotonde fleurie
Des côteaux onduleux ! Bourg à jamais sacré
Où Joseph abrita Jésus avec Marie !

Ton nom que la légende avait déshonoré,
Est aujourd'hui béni dans toute langue humaine :
A ton éclat nouvel aucun n'est comparé !

La Pierre qui brisa la majesté romaine,
— Comme elle avait brisé la rebelle Sion —
Sortit des monts crayeux qui bornent ton domaine !

Bethléem a reçu de ton astre un rayon
Et brille auprès de toi d'une splendeur unique :
Mais tu restes le lieu de l'Incarnation.

A Rome même ta beauté se communique :
Le Christ au Panthéon fait adorer sa croix ;
Mais Rome ouvre par toi l'ère messianique.



NAZARETH. FONTAINE DE LA VIERGE

Les antiques cités solennisaient les droits
 Qu'à leurs murs conférait la présence royale :
 Mais trente ans sur ton sol vécut le Roi des rois !

Trente ans, nimbant leurs fronts, l'ombre familiale
 T'a permis de compter, entre tes indigents,
 Jésus, l'humble Joseph, la Mère liliale.

Tes pauvres sans crédit, tes riches exigeants,
 Vingt ans ont vu l'Auteur immuable des mondes
 Prêter son bras docile à leurs besoins changeants.

Nazareth ! Nazareth ! Tes collines, tes ondes,
 Et tes blanches maisons, et tes mœurs et tes us,
 En nous se sont créé des tendresses profondes,

Toi qui cachas Joseph et Marie et Jésus !

F. V.-M.

(*Chants Séculaires III. I.*)



LA FONTAINE DE MARIE

A quelques minutes de la Maison de Saint Joseph, dans la direction de l'est, on rencontre au milieu d'un carrefour une fontaine publique. Elle porte le nom de FONTAINE DE MARIE. L'eau versée par trois robinets est amenée par un aqueduc d'une source qui s'échappe de la montagne. La fontaine a été reconstruite en 1862. Tous les pèlerins en ont fait mention. Marie et son divin Fils y allaient prendre de l'eau : c'est la seule fontaine du pays.

P. B. MEISTERMANN



SAINT ANTOINE DE PADOUE ET LES
CANADIENS-FRANÇAIS (*Suite*)
CULTE DE SAINT ANTOINE

RIMOUSKI

LE Séminaire de Rimouski partage avec celui de Saint-Hyacinthe l'honneur et le bienfait du patronage de Saint Antoine de Padoue.

Le Séminaire de Rimouski fut érigé canoniquement le 4 novembre 1870, par Mgr Langevin, premier évêque du diocèse ; dans son mandement d'érection il donnait à la nouvelle institution Saint Antoine de Padoue pour premier patron, et pour patrons secondaires les saints Anges Gardiens.

Quel fut le motif de ce choix ? Nous n'avons pu le découvrir dans les archives du Séminaire, et les autorités elles-mêmes de la maison n'ont pu nous renseigner. Peut-être faut-il le rapporter à la dévotion séculaire des fidèles de Rimouski à Saint Antoine.

On sait que les Récollets furent longtemps les desservants et les curés de cette paroisse, et sous leur influence le culte de Saint Antoine dut s'épanouir. De fait, on nous a assuré, à Rimouski, que la dévotion au Thaumaturge y avait de tout temps été très vive, et que ses origines se perdaient dans la nuit du passé. On a des témoignages de cette dévotion dès avant l'érection du Séminaire, et ce fait est impor-

tant à relever. En 1867, l'église de Rimouski possédait un grand reliquaire de Saint Antoine, en forme d'ostensoir, en bois doré et sculpté, mesurant à peu près quatre pieds et demi en hauteur, et une chapelle dédiée au Thaumaturge.

Un document qui fait partie d'une liasse de papiers intitulée : " Liste d'objets à l'archiconfrérie ", et conservée avec les archives de la paroisse dans l'armoire de sûreté de la sacristie, porte la mention suivante :

" 7. Le reliquaire de la chapelle Saint Antoine coûte 9.0.0 livres payé par des souscriptions, et fait par M. F. X. Berlinguet.

" 8. Les 6 chandeliers de la chapelle Saint Antoine et les deux petites tables coûtent 1.14.0 livre, le tout payé par quête et souscriptions.

Rimouski, 24 juillet 1867

P. L. Lahaye ptre. "

Avant l'agrandissement de la cathédrale, à l'endroit du chœur actuel, il y avait deux chapelles superposées : celle du haut était la chapelle de Saint Antoine. La transformation de l'église fit disparaître ces chapelles, mais Saint Antoine ne perdit pas son droit de cité dans la cathédrale ; on installa sa chapelle au bas côté de l'épître. Mgr Antoine Gauvreau, paraît-il, avait instamment demandé que l'on n'oubliât pas de donner un autel à Saint Antoine dans la cathédrale.

Quoi qu'il en soit de l'influence de la dévotion traditionnelle de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski à Saint Antoine sur le choix de celui-ci pour patron du Séminaire, ce choix n'en reste pas moins remarquable. Deux séminaires — et même trois, comme nous le verrons — dans notre Province placés sous le patronage du grand Thaumaturge !

La chapelle du Séminaire de Rimouski fut mise en possession de la statue du saint patron qui domine son maître-autel, le 27 décembre 1877, au milieu d'une grandiose céré-

monie présidée par l'évêque en personne. Il ne s'agissait pas, il faut en convenir, d'installer une statue quelconque. Lisons plutôt l'acte qui en fut rédigé par le prélat.

“ Jeudi le vingt-sept décembre mil huit cent soixante dix-sept, Nous, Evêque de Saint-Germain de Rimouski soussigné, avons installé solennellement dans la chapelle de Notre Séminaire diocésain une statue de Saint Antoine de Padoue, premier Patron dudit Séminaire, due à la munificence toute paternelle de Notre Saint Père le Pape Pie IX, glorieusement régnant. Ce don a été fait par Sa Sainteté à la demande expresse de Monsieur le Grand-Vicaire Edouard Langevin et par l'entremise de Son Eminence le Cardinal Jean Simeoni, Secrétaire d'Etat, et de Son Excellence Mgr Vanutelli, son Substitut. Cette statue formait partie des objets offerts à Pie IX à l'occasion de son 50^e anniversaire d'épiscopat, et a été obtenue de Sa Sainteté par Monsieur le Grand-Vicaire, qui se trouvait à Rome en pèlerinage pour cette mémorable circonstance. La cérémonie d'installation s'est accomplie en présence des Directeurs et des Elèves de la Maison, d'un nombreux clergé et de beaucoup de fidèles, dont quelques-uns ont signé avec Nous. ” (1)

Cette fameuse statue est haute d'environ cinq pieds, elle est en carton romain, et d'un fini très artistique.

Depuis le jour où elle fut installée des pèlerinages fréquents ont lieu à la chapelle du Séminaire, et l'on rapporte même des miracles qui y auraient été obtenus.

SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE

Le voyageur qui passe en chemin de fer à Sainte-Anne-de-la-Pocatière aperçoit au sommet d'une aile monumen-

(1) Registre / du Nouveau Séminaire de Saint-Germain / de Rimouski. / — Archives du Séminaire.

tale du collège, une grande statue dorée de Saint Antoine, dont le métal flamboie sous les rayons du soleil. Est-ce la statue du patron de la maison ? On le croirait, mais ce n'est pas tout à fait cela : Saint Antoine protège la partie neuve du Séminaire, dont la reconnaissance des Directeurs lui attribue l'heureux achèvement.

Il y a quelque quinze ans, les autorités du collège projetaient d'agrandir la maison, et les fonds manquaient. Au mois de janvier 1897, M. Antoine Gauvreau, ancien élève de Sainte-Anne, alors curé de Saint-Roch de Québec, qui désirait autant et plus que personne un agrandissement dont l'urgence s'imposait, offrit au Séminaire une petite statue de Saint Antoine de Padoue ; elle devait être placée dans le parloir du collège, et signifier au Thaumaturge la mission à lui confiée de trouver les fonds qui manquaient. Cette statue fut bénite, puis installée solennellement à l'est de la porte principale d'entrée, le 17 janvier. M. le Supérieur, l'abbé Dominique Pelletier, aujourd'hui curé de Saint-Antoine de Bienville, prononça le panégyrique du saint ; il fit voir comment Saint Antoine avait tout sacrifié pour Dieu, et comment en retour Dieu fit de lui un admirable apôtre et thaumaturge. Il annonça que de même que l'on avait placé sous la protection de Saint Joseph l'aile nord du Séminaire, toujours protégée par la statue du saint, de même l'on mettrait sous l'aimable protection de Saint Antoine l'aile projetée, si on réussissait à la construire, après en avoir trouvé les moyens.

Les moyens furent trouvés, et le 19 juin 1901 les fondations furent commencées. L'année suivante 1902 l'aile était construite, et le 20 novembre, à 10 heures du matin, la statue du Thaumaturge était installée au sommet du bel édifice. A 10.30 heures, les trois cloches de l'église paroissiale sonnaient en l'honneur de Saint Antoine, par une aimable gracieuseté du curé, M. l'abbé Fraser, qui voulait s'associer à la joie du Séminaire.

La statue, haute de dix pieds, est en bois recouvert de plomb doré ; ajoutons qu'elle est un don de Mgr Gauvreau.

Elle fut bénite, ainsi que l'aile nouvelle, le 28 décembre suivant, par M. Miville, alors supérieur du Collège, qui dans un beau discours redit la reconnaissance que l'on devait à Saint Antoine, gardien du nouveau bâtiment. On chanta le *Magnificat* à pleine voix et l'hymne *Iste confessor*, puis on se rendit à la chapelle où la cérémonie se clôtura par le Salut du Très Saint Sacrement. (1)

(A suivre.)

ANTOINE.



Paroles épiscopales

Ma joie est de savoir qu'il y a encore des âmes aimantes et soumises ; mais combien, hélas ! ne goûteront jamais le bonheur que vous goûtez en ce moment ! Le Tiers-Ordre a toujours la même mission de charité qu'il doit exercer plus que jamais, et je voudrais vous laisser cette devise : « Il n'est plus permis d'être chrétien pour soi tout seul ! »

L'esprit de Saint François est d'aller chercher les âmes, puisque le Tiers-Ordre est avant tout un Ordre apostolique. Vous récitez par jour *12 Pater, Ave, Gloria Patri*, que cela vous fasse souvenir que douze apôtres ont conquis le monde à la vérité.

Il faut agir sans cesse et ne jamais refuser votre concours à une œuvre qui a besoin de vous. Il faut même que vous soyez à l'avant-garde, à la place d'honneur.

Je demande à Notre-Seigneur de vous bénir, d'augmenter votre armée, et je m'estimerai le plus heureux des Evêques si, dans chaque paroisse, il y avait des Fraternités organisées, parce que je sais que la Foi et la Charité domineraient dans mon diocèse. »

Mgr GOURAUD, évêque de Vannes.

(1) Tous ces détails nous sont gracieusement fournis par une lettre du Supérieur actuel du Séminaire de Sainte-Anne, M. l'abbé Ludger Dumais, en date du 14 octobre 1909.



RECONNAISSANCE à la Très Sainte Vierge et au Bon Frère Didace, pour la guérison de ma mère qui souffrait d'un grave mal d'estomac. Reconnaissance encore au Bon Frère Didace pour la guérison de ma sœur qui était affligée d'un mal de peau aux mains. Ce mal qui la tenait depuis plusieurs années a été guéri dans l'espace de quelques heures.

Fr. A. de Saint-Rémi, O. F. M.

Saint-Jacques-le-Mineur.

Un jeune homme de cette paroisse souffrait beaucoup d'un rhumatisme articulaire, qui le retenait au lit, ou au moins à la maison, depuis plusieurs semaines, lorsque M. le Curé lui porta la vie du bon Frère Didace, et lui suggéra de faire une neuvaine, pour en obtenir sa guérison comme tant d'autres.

Il fut convenu que la neuvaine commencerait, le soir même, et que, si le malade obtenait sa guérison complète, ou au moins assez de mieux, il viendrait communier à l'église, à la fin de sa neuvaine, et que l'on publierait la chose à la gloire du bienveillant thaumaturge.

Or, la neuvaine se fit, comme il était convenu et dès le commencement, le malade prit du mieux, et il vint faire ses dévotions à l'église, selon sa promesse.

Il a eu quelques rechutes depuis, mais il continue à prendre du mieux. Gloire et reconnaissance au bon Frère Didace.

Sainte-Christine d'Acton, 2 février 1911.

Révérénd Père.

Permettez-moi de venir ajouter mon nom à la liste déjà si longue des obligés du bon Frère Didace et de m'acquitter d'une dette de

reconnaissance. Le 26 janvier je fus prise soudain d'une attaque de paralysie ; j'avais les pieds et les mains inertes. J'étais seule avec les enfants ; j'essayai diverses sortes de remèdes et de frictions sans obtenir aucun soulagement. Lorsque mon mari arriva et me vit dans cet état, il voulut faire d'autres remèdes. Mais l'idée me vint de recourir au bon Frère Didace : et d'un commun accord nous promîmes de renouveler notre abonnement à la *Revue* pour avoir la *Vie* du bon Frère et de faire connaître par la *Revue* le bienfait que j'aurais reçu de lui. Aussitôt cette promesse faite je fis tremper l'image du bon Frère Didace dans de l'eau dont je bus et je gardai l'image sur moi toute la nuit. Le matin je pouvais me lever et marcher et me servir de mes mains comme d'habitude. J'espère que vous serez assez bon pour publier cette faveur pour la plus grande gloire du bon Frère Didace.

Une tertiaire isolée. Mde J. S. N.

Québec, 21 février 1911.

Au Révérend Père O.

Mon Révérend Père, souffrant de mal de dents par intervalles depuis au-delà d'un an, j'ai fait une neuvaine au Bon Frère Didace en m'appliquant son image. A la deuxième neuvaine je me suis trouvée guérie.

L. M., tertiaire. Abonnée

Montréal, 7 mars 1911.

Reconnaissance au Bon Frère Didace pour guérison d'un mal de côté obtenue à son intercession ; publication promise.

G., séraphique.

Montréal, 23 février 1911.

Mon petit garçon Léo K — était sourd, et avait en outre de grandes douleurs d'oreilles dans les changements de température. Une neuvaine au bon Frère Didace l'a parfaitement guéri. Reconnaissance à ce bon Frère.

Dame J. P. K. paroisse Saint-Michaël.



“ Peut-on se sauver sans cela ? ”



SANS quoi, cela ?

— Sans le Tiers-Ordre ?

— Oh ! sans doute, puisque les âmes sont sauvées par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; puisque jusqu'au XIII^e siècle celles qui sont entrées dans le ciel l'ont fait sans le Tiers-

Ordre ; et que depuis beaucoup d'autres les ont suivies sans passer par ce chemin. Seulement . . .

— Il n'y a pas de seulement : Je puis me sauver sans cela — tu l'as dit. Donc . . . Je ne veux pas m'astreindre à cette règle austère, puisque je puis aller au ciel tout aussi bien en restant comme je suis.

— *Aller au ciel.* Oui. *Tout aussi bien,* NON !

Aller au ciel, chère amie ! pour y aller il suffit de ne pas mourir en état de péché mortel.

Te contenteras-tu de ce minimum ? N'y a-t-il pas plus et mieux à faire de ton âme que de la sauver tout juste à travers un purgatoire épouvantablement long et cruel !

Ne sommes-nous pas aussi sur la terre pour y aimer Dieu, pour nous efforcer de l'aimer toujours plus, afin d'obtenir par d'a-

bondants mérites le bonheur inappréciable de l'aimer davantage éternellement ?

Oui, tu peux entrer au ciel sans le Tiers-Ordre. Sans même y entrer à la manière du bon larron, — car c'est trop s'exposer à n'y pas entrer du tout — tu peux y entrer comme beaucoup de chrétiens à gros grains et de chrétiennes à la douzaine. Si ton ambition ne s'élève pas plus haut, je le regrette pour toi, ma bonne amie. Franchement, tu n'es pas sérieuse ? . . .

— Si, si, très sérieuse ; je trouve inutile d'être tertiaire. Le Bon Dieu n'en demande pas tant.

— Non, il ne demande pas, mais il est bien content quand on lui donne un peu plus . . .

Vois-tu ! sois conséquente. Tu fais quantité de choses que le Bon Dieu ne te demande pas : Tu dis ton chapelet tous les jours, tu assistes à la sainte messe en semaine ; tu vas à confesse et tu communies plus qu'une fois l'an ; tu portes cinq ou six scapulaires et une bonne douzaine de médailles. Tu es *dame de Sainte Anne* ; tu fais partie de *l'Apostolat de la Prière, du chemin de Croix perpétuel, de la Pieuse Union de Saint Antoine* . . . que sais je encore ? . . . Et cependant le Bon Dieu ne te demande pas tout cela ?

Si tu ne veux donner au Bon Dieu que ce qu'il exige à peine de damnation, supprime tout cela . . . et même renonce à mon amitié : Tu n'en as pas besoin pour aller au ciel ?

— Voyons, Lucie, tu exagères toujours ! Tu ne veux pas comprendre qu'il y a une grosse différence entre toutes ces pratiques de dévotion et ton Tiers-Ordre. Mon chapelet, mes scapulaires, mes confréries, cela ne me demande rien et me rapporte beaucoup d'indulgences. La messe sur semaine, la confession et la communion, je n'y suis pas obligée ! Quand j'ai le goût d'y aller, j'y vais ; quand cela ne me dit pas, je n'y vais pas — J'ai honte de t'avouer cela ; je sais bien qu'une chrétienne devrait avoir pour le Saint Sacrifice et la Sainte Eucharistie d'autres sentiments qu'une dévotion de goût et de caprice. En réalité je suis lâche ; tu me crois bonne et je ne le suis pas. Comprends-tu qu'une fois tertiaire, ce sera fini, et que la Règle me tiendra . . .

— Certes oui, je le comprends ! Je le comprends si bien que c'est précisément pour que la Règle *te tienne* et te soutienne au-dessus de tes caprices, que je voudrais te voir tertiaire ! Tu viens de m'avouer

avec une sincérité dont mon amitié voudrait être digne que tu trouvais honteuse ta tiédeur à l'égard de la Sainte Messe et de la Sainte Eucharistie ; voilà un premier mal dont te guérira la Règle !

— Sans doute ! mais est-ce nécessaire ? Ne me suffit-il pas d'être meilleure chrétienne, de raviver ma foi, de secouer mon indolence ? . . . Pourquoi ajouter à cela une règle aussi lourde ?

— Parce que, pratiquement, pauvre amie, tu ne raviveras ta foi, tu ne secoueras ton indolence, tu ne deviendras meilleure chrétienne, *qu'en astreignant ta vie à une Règle !* Te fixer un train de vie, de pratiques de piété, c'est prendre une règle, cela !

— Oui ! mais une règle que je m'imposerai moi-même, selon mes forces . . .

— Et que tu suivras quand bon te semblera, et que tu laisseras à ta guise, à ton caprice ? . . . Autant rien !

— Non, non, je la suivrai ! Il y a longtemps que j'y pense. Tu viens de me faire faire mon examen de conscience, là ! J'ai honte de ma tiédeur ; je suis résolue de changer. Tu verras que je serai bonne chrétienne sans être tertiaire !

— Tu vas te faire une règle ! . . .

— Ne te moque pas de moi, Lucie. Certainement ; j'en ferai une !

— C'est que, vois-tu, j'en ai une bonne à t'offrir ; elle a fait ses preuves ; voilà sept cents ans qu'elle sert. Elle a conduit au ciel des milliers d'élus, et elle en a élevé une centaine sur les autels. Elle pourrait peut-être te faire du bien, à toi aussi ? . . . Es-tu certaine que ta règle vaudra celle-là ?

— Je la ferai approuver par mon confesseur.

— La mienne est approuvée par quarante papes, deux conciles généraux, des Saints en grand nombre, des politiciens, des économistes . . .

— Lucie ! Lucie . . .

— Sais-tu ? avec ta règle, tu m'amuses !

— Je le vois bien — laisse-moi le temps de réfléchir.

— Soit, réfléchis ! Et persuade-toi que si l'on peut être bon chrétien sans être tertiaire, dans le Tiers-Ordre on le devient *plus facilement, plus rapidement, et plus sûrement.*

— Ainsi soit-il. Tu as manqué ta vocation, Lucie ; tu aurais dû faire un prédicateur !

V.-M.



— I. **Saint Jean Discalcéat, Franciscain (1279-1349)**, *sa Vie, son Époque, son Ordre en Bretagne. Manuscrit inédit du XIV^e siècle ; sept gravures.* — Saint-Brieuc, imprimerie-librairie R. PRUD'HOMME, éditeur pontifical. Un beau vol. in-18, 448 pp. Prix : 2 francs.

La Vie de ce Saint, si connu et si populaire dans le Finistère, qui fut de son vivant l'ami du Bienheureux Charles de Blois, vient de paraître à la librairie-imprimerie de R. Prud'homme. Elle ne manquera pas d'exciter la piété des fidèles et d'attirer l'attention des lettrés et des historiens bretons.

En effet, parmi ces héros de la sainteté dont les foules, en dépit des révolutions, ont gardé le souvenir et le culte, Saint Jean Discalcéat, Frère Mineur de Bretagne, méritait, à coup sûr, de trouver un biographe. Ce biographe fut un de ses compagnons mêmes, et c'est son récit, avec toute sa grâce naïve, et aussi avec toute son autorité de document de première heure et de première main, que le R. P. Norbert Monjaux vient d'éditer, en le traduisant.

A cela, toutefois, ne s'est pas borné le travail du distingué écrivain. Le document antique est concis, sans souci de l'ordre chronologique, strictement restreint à ce qui concerne personnellement celui dont il relate les vertus et les miracles. Le R. P. Norbert l'a, en quelque sorte, repris en sous-œuvre et il nous donne une vie critique, détaillée, complète, telle que la réclament les exigences de notre érudition et aussi de notre dévotion contemporaines. Tour à tour passent sous nos yeux dans un enchaînement logique de chapitres, savamment traités et nettement exposés, la physionomie morale de Saint Jean Discalcéat, sa vie dans le monde, son rôle religieux, patriotique et social comme Frère Mineur, ses dons surnaturels, sa mort, son culte. Enfin, à cette intéressante et brillante série de tableaux, a été ajouté un appendice, disons mieux, un cadre non moins remarquable : un aperçu historique sur l'Ordre de Saint François en Bretagne, où il a joué un si beau rôle.

Nous souhaitons bon succès à ce livre qui le mérite à tous points de vue : puisse-t-il, en illustrant les exemples d'austérité, de dévouement et de vaillance des anciens jours, contribuer puissamment à raviver dans les cœurs de nos générations décadentes, dans les cœurs de la race bretonne tout particulièrement, la flamme de l'esprit chrétien et de l'énergie religieuse.

L'ouvrage est précédé d'une lettre de Monseigneur de Quimper et illustré de sept gravures : il comprend 488 pages, écrites d'un style clair, concis et élégant.

LÉON DE KERVAL

— **II. Chemin de la Croix** en union avec les sentiments du Sacré-Cœur de Jésus, par le **R. P. Ange-Marie Hiral** O. F. M. En vente à la maison Sainte Elisabeth. 29 Avenue Seymour Montréal. Prix : 5 cts.

Le sujet de cette petite brochure de 32 pp. et le nom de son auteur suffisent à lui assurer un plein succès et une rapide diffusion.

— **III. Tracts pour la propagande du Tiers-Ordre.** L'unité \$0. 01. Remises par quantités. Port en sus. S'adresser à Mlle Ph. Chagal, rue des Marchands 8, Nîmes (Gard) France.

No 1. La Règle du Tiers-Ordre Franciscain.

No 2. L'Esprit du Tiers-Ordre.

No 3. La Visite des Fraternités.

No 4. Le Tiers-Ordre et le Clergé.

La série continuera.

OUVRAGES CONCERNANT LE TIERS-ORDRE ET LES DÉVOTIONS FRANCISCAINES QUE L'ON PEUT SE PROCURER A LA MAISON SAINTE-ELISABETH. 29, AVENUE SEYMOUR. MONTRÉAL.

— **I. Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte.** illustrée, mensuelle-52 pp. Prix : \$1. 00 (avec la prime).

— **II. Méditations Séraphiques**, par le **R. P. Jean Mélis**, franciscain. Deux séries : I. Introduction à la vie intérieure, 1 vol ; II. Dimanches, fêtes et temps liturgiques de l'année, 2 vol ; in 8 Prix du volume \$0. 70.

— **III. Le Calvaire et l'Autel** ou ÉLÉVATIONS SUR LES QUATORZE STATIONS DU CHEMIN DE LA CROIX, par le **R. P. Ignace-Marie**, O. F. M. Illustré de 14 gravures représentant le Chemin de la Croix de Feuerstein. Prix : \$0. 25.

— **IV. La dévotion au Chemin de la Croix** par le **R. P. Ignace Beaufays**. O. F. M. in 16, illustré 130 pp. prix : 20 cts.

— **V. La Retraite du Mois**, sa nécessité, sa pratique, par le **R. P. Marie-Mansuy**, O. F. M. Élégante brochure de 120 pages. Prix : \$ 0.15.

— **VI. Nos Saints ou Abrégé de la vie des Saints et des Bienheureux** des Trois Ordres de Notre Séraphique Père Saint François, par un Frère Mineur de Montréal. Édition de luxe, orné de 212 gravures. Prix \$ 0.75.

— **VII. Le Lis fleuri**, Abrégé de la vie et des révélations de Sainte Marguerite de Cortone, pénitente du Tiers-Ordre de Saint François. 1247-1297, par le **R. P. Ange-Marie Hiral**. 1907. in-16 de 178 pages, avec gravures. — Prix : \$ 0.15 l'unité ; \$ 1.25 la douzaine.

— **VIII. Vie de Saint François Solano**, O. F. M. Apôtre de l'Amérique Méridionale. 1549-1610. in-8 de plus de 300 pages, par le **R. P. Ange-Marie Hiral**, du même Ordre. — Prix : \$ 0.75.

— **IX. Deux Martyrs Franciscains.** Le **R. P. Théodoric Balat** et le **Fr. André Bauer**, par **M. Léon de Kerval**. Prix : 60 cts.

— **X. Le Bienheureux Gabriel-Maria**, franciscain, par le **R. P. Othon**. O. F. M. 30 cts.

— **XI. Saint Germain l'Auxerrois** par le **R. P. Germain Marie Des Noyers**, O. F. M. — Un volume grand in-8° de 190 pages — Prix : \$0. 60.

— **XII. Le Bon Frère Didace, récollet**, par le **R. P. Odoric-M. Jouve**, O. F. M. un beau volume in-12 de 350 pages, bien illustré de 18 gravures hors texte et 8 dans le texte, Montréal, 1911.

— **XIII. Saint Pascal Baylon**, franciscain, patron des congrès et des œuvres eucharistiques, par le **R. P. Marie Mansuy**, O. F. M. 150 pp. Prix : \$0. 25.

— **XIV. Les deux lis**. Manuel de dévotion à Saint Antoine et à Sainte Marguerite de Cortone. Prix : \$0. 15.

— **XV. Ouvrages du R. P. Frédéric de Ghyvelde**, O. F. M. — 1. Vie de Notre Seigneur. — 2. Vie de la Sainte Vierge — 3. La Vierge Immaculée — 4. Vie de Saint Joseph — 5. Vie de la Bonne Sainte Anne — 6. Vie de Saint Antoine de Padoue — 7. Vie du Frère Didace — 8. Les Franciscains en Egypte.

— **XVI. Le Tiers-Ordre de Saint François**. Pourquoi y entrer ; pourquoi n'y entre-t-on pas ; par le **P. Raphaël Leguil**. O. F. M. — ou Exposition des avantages du Tiers-Ordre, et réfutation des principales objections ou préjugés qui s'opposent à sa diffusion ; brochure à mettre entre les mains des hésitants. Prix : 10 cts.

— **XVII. Manuel du Prêtre tertiaire et du Prêtre Directeur** par le **R. P. Edouard**, O. F. M. un vol. in-1° de 400 pp. — Prix : 60 cts.

— **XVIII. Le Code Franciscain**. Aperçus sur la Règle du Tiers-Ordre par le **R. P. Callixte Albert**, O. F. M. grand in-8° de 270 pp. — Prix : 50 cts.

— **XIX. Directoire spirituel du Tiers-Ordre**, par le **R. P. Eugène d'Oisy**, O. M. C. in-16, 500 pp. — Prix : 40 cts.

— **XX. Notice sur le Tiers-Ordre de Saint François**, adouci et adapté à notre époque par Léon XIII. — Sa nature, son histoire, sa règle, ses avantages et indulgences. Tracts de propagande.

2. **Trésor spirituel du Tiers-Ordre**, ou Catalogue des indulgences que peuvent gagner les tertiaires — avec des explications.

3. **Catéchisme franciscain**. — ou Explication de la Sainte Règle du Tiers-Ordre.

4. **Appel au Tiers-Ordre** : Aux chrétiens — aux chrétiennes — 10 cts.

5. **Manuels** ; Cantiques ; Offices de la Sainte Vierge, etc. . .



NECROLOGIE

Montréal. — Fraternité Saint-François d'Assise. — M. Théophile Lacroix, en religion Fr Antoine de Padoue, décédé le 13 mars à l'âge de 63 ans, après 13 ans de profession.

— Mde J.-Bte. Gadbois née Thibodeau décédée le 3 mars. Tertiaire isolée.

Longueuil. — Mde Frs. Labelle, née Henriette Gratton, en religion Sr Martine, décédée le 10 janvier à l'âge de 79 ans, après 20 ans de profession.

— Mde G. Bourdon, née Adeline Benoit, en religion Sr Antoinette de Portugal, décédée le 18 janvier à l'âge de 65 ans, après 15 ans de profession.

— Mde Eusèbe Lalumière, née Elisabeth Dubuc, en religion Sr Julienne, décédée en janvier à l'âge de 68 ans après 10 ans de profession.

— Mlle Virginie Brunellé, en religion Sr Lucie, décédée le 7 février à l'âge de 22 ans.

Notre-Dame de la Merci. — Mde Rémi Lavoie, née Helmina Forget, en religion Sr Marguerite, décédée le 1^{er} janvier à l'âge de 58 ans après 12 ans de profession.

Saint-Bernard. — M. J.-Bte Bédard, décédé le 20 janvier à l'âge de 78 ans, après 14 ans de profession.

Saint-Simon de Bagot. — M. Léonard Vandal, en religion Fr Joseph, décédé le 15 mars à l'âge de 90 ans, après 6 ans de profession.

Sainte-Thérèse. — M. Cléophas Desjardins décédé le 21 mars à l'âge de 47 ans, après 5 ans de profession.

Saint-Ubald. — M. Bellarmin Darveau, en religion Fr Daniel, décédé le 16 mars à l'âge de 80 ans, après 19 ans de profession.

Saint-Paul l'Ermitte. — Mde J.-L. Lévesque, née Alice Jetté, en religion Sr Claire, décédée le 8 février à l'âge de 66 ans après plusieurs années de profession.

Sainte-Angèle de Laval. — Mde Jos. Désilets, née Félonise Ducharme, en religion Sr Romuald, décédée le 8 mars à l'âge de 53 ans, après 16 ans de profession.

Drummondville. — Mde Narcisse Demers, née Adélaïde Bibault, en religion Sr Claire, décédée le 13 mars à l'âge de 77 ans, après 27 ans de profession.

Saint-Hyacinthe. — Mde J.-B. Richer en religion Sr des Saints Martyrs, décédée le 18 février après 9 ans de profession.

Saint-Ursule. — Mde Antoine Bergeron, née Loïse Grenier, en religion Sr François d'Assise décédée le 27 février à l'âge de 67

ans, après plusieurs années de profession. — Discrète et assistant de la Fraternité depuis 8 ans.

Saint-Jean-Chrysostome. — Mlle Flora Sicard, en religion Sr Marie, décédée le 9 mars à l'âge de 19 ans, professe au lit de mort de Moïse Dubuc, morte en 1907.

R. I. P.



Faveurs diverses

Montréal. — Guérison obtenue par l'intercession du Frère Didace. Reconnaissance. Abonnée. — Deux guérisons obtenues par l'intercession du Bon Frère Didace; pub. prom. J. D. — Remerciements à Saint Antoine de Padoue et aux Ames du Purgatoire pour faveurs obtenues. Abonnée. — Grande grâce désirée depuis longtemps, obtenue par l'intercession de Saint Antoine à qui je dois déjà beaucoup de reconnaissance. H. V. — Reconnaissance à Saint Antoine pour faveurs obtenues; pub. prom. Zélatrice — Remerciements au Sacré-Cœur par la Très Sainte Vierge et la bonne Sainte Anne pour guérison d'un mal que les médecins ne croyaient guérissable que par une opération. Il y a 15 mois de cela et je n'ai plus rien ressenti. Sr M. A., tertiaire. — (*Saint-Henri*). Remerciements à Saint Antoine pour grande faveur obtenue. Dame H. G., abonnée.

Québec — Reconnaissance à Saint Joseph pour guérison. E. B. — (*Limoujou*). Guérison d'un poignet démis due à l'intercession du Bon Frère Didace. — Reconnaissance à Saint Antoine pour de nombreuses faveurs, particulièrement pour recouvrement d'objets perdus. Dame H. C. L., abonnée-tertiaire.

Les Trois Rivières. — Réussite d'une grosse affaire temporelle presque désespérée due au Bon Frère Didace; pub. prom. Reconnaissance. S. D.

Daveluy Ville. — Reconnaissance à Saint Antoine pour un grand nombre de faveurs et pour sa constante protection sur moi et les miens. Dame E. B., tertiaire.

Saint-Simon de Bagot. — Reconnaissance au Bon Frère Didace. Abonnée.

Neuville. — Reconnaissance à Saint Joseph, Saint François et Saint Antoine pour guérison obtenue. E. R.

Intentions recommandées

N. S. Père le Pape X. — La Sainte Église et le Clergé régulier et séculier persécutés en France. — Les Missions franciscaines, en particulier celles de la Terre-Sainte, de la Chine et du Japon. — La Prédication de la Tempérance.

Actions de Grâces, 25. — Pécheurs, 53. — Indifférents, 47. — Ivrognes, 27. — Premières communions, 30. — Vocations, 19. — Grâces d'état, 18. — Grâces spirituelles, 17. — Grâces temporelles, 30. — Familles-accord, 24. — Familles-santé, 12. — Familles-prospérité, 12. — Enfants, 19. — Jeunes gens, 24. — Jeunes filles, 38. — Mariages, 12. Positions, 15. — Objets perdus, 7. — Malades, 50. — Défunts, 30. — Examens, 4. — Spéciales, 12.